



numéro 27

L'écho d'Ailly

Bulletin municipal d'Ailly-sur-Somme

janvier février mars 2021



Mairie

4, rue des Quatre Lemaire 80470 Ailly-sur-Somme

☎ : 03.22.39.45.45.

✉ : mairie-aillysurcomme@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	8 h à 17 h
Mercredi	8 h à 12 h
Samedi	10 h à 12 h

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Nos aînés et leur bien-être.

Cette année, à cause de la pandémie de la covid 19, nous n'avons pas pu partager la galette des rois comme nous le faisons traditionnellement. Mais nous espérons pouvoir nous rattraper l'année prochaine.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer les personnes de plus de 65 ans lors de la distribution des colis des aînés mi-décembre. Les retours ont été globalement positifs. Nous en sommes très heureux. La carte réalisée par les enfants vous a énormément touchés. Ils sont très contents de vous avoir fait plaisir.

A cette occasion, un questionnaire vous a été remis afin de connaître vos besoins. Nous en avons reçu quelques uns, **il n'est pas trop tard pour les retourner** si vous le désirez. Nous sommes toujours à votre écoute pour répondre à vos besoins.

Mi-janvier, **nous vous avons toutes et tous contactés** (personnes de + de 75 ans) pour avoir de vos nouvelles et vous informer de la vaccination que vous pouvez envisager. La liste de toutes les personnes ne pouvant pas se déplacer et souhaitant se faire vacciner a été transmise à la Préfecture qui les contactera.

Malheureusement, pour votre sécurité, par décision préfectorale, tous les clubs sont encore fermés. Nous reprendrons contact avec vous dès que nous pourrons de nouveau organiser des événements.

L'Adjointe déléguée, Danièle DUFRENOY

Pour votre sécurité, des défibrillateurs ont été installés dans la commune, aux endroits qui accueillent du public. En cas d'urgence, vous pouvez aller les chercher au gymnase, à la Salle des Fêtes, à la Salle Polyvalente, à la crèche, au stade de foot et au restaurant scolaire.

Un défibrillateur accessible **EN PERMANENCE** sera prochainement installé à la porte de la Mairie.



Le port du masque est OBLIGATOIRE dans tout le département selon arrêté préfectoral.

Ci-joint avec le bulletin municipal un masque en tissu homologué AFNOR 10 lavages.



SOMMAIRE

Editorial	1
État-Civil 2020	2-3
Comptes rendus de Conseils Municipaux	4-5-6
Informations municipales	7
Voirie	8-9-10-11
Culture / Informations diverses et agenda	12
Retour en images	13-14
Commerçants / Artisans	14
Portrait	15
Panneau Pocket	16

L'écho d'Ailly n° 27

Directrice de publication	: Catherine BENEDINI-POLLEUX
Directrice de la rédaction	: Ludivine POIRET
Adjoint à la rédaction	: Christophe BAYER
Mise en page	: Claire LOYER

NAISSANCES

ALI Noé Serge Dany	03/04/2020
BEAUVOIS Edouard Alexandre Nicolas	10/08/2020
BENZOUAOUI Sarah Houria Bakhta	02/03/2020
BOELDIEU Constance Alice Blanche	17/07/2020
BON Léandre Francis Régis	11/03/2020
BOQUET Maël Jean-Pierre Gérard	02/10/2020
CAMARA Niyah Baya Sylvie	16/01/2020
CRIGNIER Eva Catherine Franciane	25/04/2020
DUBOIS Gabin Eric Marcel Abel Roland	02/12/2020
GAUDICHET Ella	15/12/2020
GAUZI Aliénor Elodie Sylvie Catherine	23/05/2020
GOVIN Hélyσιο George Ludovic Raoul	26/10/2020
HAESSELBACHER Nahya Julie Arlette	08/02/2020
LEFEBVRE Lola Marie-France Danièle Jeanne	15/06/2020
MARCHAL Liam Ethan Ludovic	20/03/2020
MEDA Cathalina Solange Florence Simone	10/09/2020
MERLY WARNIER Éléna Laurène	31/01/2020
MILLE LEGAL Alison Jasmine Isabelle	30/04/2020
NOWACKI Mélody Charlotte Coralie Marie	07/06/2020
PITOT Honorine Eléonore	12/11/2020
SAGUEZ Elyano Christian Bernard	24/10/2020
SERRA LAY Kélya Rosa	28/01/2020
TITRENT Mélina Inès	07/04/2020
VICTOIRE Zoé Isabelle Michèle	11/02/2020



Démarches pour une déclaration anticipée de naissance

Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance.

La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants :

- * Justificatif d'identité,
- * Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'officier d'État-Civil rédige l'acte de reconnaissance immédiatement.

Il le fait signer par les parents.

Il leur remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter le jour de la naissance de l'enfant.

L'acte de reconnaissance mentionne les noms et prénoms des parents.

Démarches pour un mariage

Le dossier est à retirer et à déposer complet en mairie auprès de l'Officier de l'État-Civil.

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- * Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois,
- * Original ou photocopie de la pièce d'identité,
- * Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...),
- * copie d'un titre d'identité des témoins.

Suivant les cas, d'autres pièces peuvent être demandées.

MARIAGES



DELATTRE Alexandre et DAAJI Sondess	01/08/2020
WAGNIES Francis et LAPRESLE Sophie	21/08/2020

Pour toutes informations complémentaires concernant l'état-civil veuillez contacter Claire en mairie à l'adresse mail suivante :

clefevre-ailly@wanadoo.fr

PACS

DRUEZ Emmanuel et DUCHAUSSOY Hélène	22/01/2020
DUPUIS Jérémy et PRÉVOST Alice	12/02/2020
LEVISTRE Thibault et ALAIN Alison	16/07/2020
PRÉVOST Timothée et CHANOINE Marie-Sara	20/07/2020
DOVERGNE William et GAUDIERE Déborah	20/10/2020
PITOT Christophe et BOURDENET Gwladys	02/11/2020
DUBOIS Antoine et LECLERCQ Ingrid	06/11/2020
ZATOR Josselyn et JOSIEN Line	14/11/2020
DOUCETTE Antoine et SENIDRE Leslie	28/11/2020
SERRA Sylvain et LAY Nimul	02/12/2020
MERLY Cédric et WARGNIER Elisa	02/12/2020



Démarches pour un PACS

Vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'Officier d'État-Civil en mairie de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

- * Convention type de Pacs (formulaire cerfa n°15726 à télécharger sur le site service-public.fr) ou à retirer directement en mairie.
- * Déclaration conjointe d'un Pacs (formulaire cerfa n°15725 à télécharger sur le site service-public.fr) ou à retirer directement en mairie.
- * Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- * Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).

DÉCÈS



BERTIN Gérard	06/11/2020
BRANCO Sylvette	11/09/2020
DABONNEVILLE Pierre	14/02/2020
DELHOMEL Raymond	26/02/2020
DESACHY Valérie	14/12/2020
DUFLOS Gérard	18/07/2020
DUFLOS Michel	26/11/2020
GUERBETTE Gérard	05/03/2020
JUMEL Hugues	27/07/2020
LANCELLE Paulette	17/02/2020
LEBON Albert	26/03/2020
MONVOISIN Jean-Claude	24/03/2020
MURDZA Martine	01/10/2020
NORMAND Charly	25/10/2020
PICARD Françoise	18/01/2020
QUEIROS LEITÃO José	13/09/2020
ROY Ludovic	02/03/2020
SAGUEZ Jacqueline	16/10/2020
SPICHER Arlette	25/01/2020
TROPHARDY Nicole	05/05/2020
TUR Jean-Pierre	11/09/2020
VERSCHEURE Jean-Michel	08/12/2020
WOEHLÉ Daniel	01/08/2020

Démarches lors d'un décès

Vous devez déclarer le décès à la mairie du lieu où a eu lieu le décès.

Si le décès a eu lieu dans une structure médicale (hôpital, clinique, maison de retraite), l'établissement se charge de la déclaration.

La déclaration peut être faite par l'entreprise de pompes funèbres à laquelle est confiée l'organisation des obsèques.

À la suite de la déclaration de décès, la mairie :

- * établit un acte de décès,
- * transmet l'information à l'Insee.

Tarifs cimetière

Concessions	30 ans	70€
	50 ans	330€
Colombarium	15 ans	120€
	30 ans	230€
Jardin d'urnes	50 ans	250€
Jardin de dispersion		gratuit

Pour toutes informations complémentaires concernant le cimetière veuillez contacter Nathalie en mairie à l'adresse mail suivante :

nhallier-ailly@wanadoo.fr

COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

PRÉSENTS

Catherine BENEDINI POLLEUX

Sébastien DETOURNE

Ludivine POIRET

Laurent PINCHON

Patrick LEFINT

Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR

Danièle DUFRENOY

Antonio LEITAO

Philippe MERCHER

Guillaume SELLIER

Christelle HIAUX

Christophe BAYER

Odile DOMART

Béatrice DUMONT

Delphine PELTOT

Sylvette CHEVALIER

Jean-Marc GOURGUECHON

Michel DEWANNAIN

Françoise LEFEBVRE

Agnès DUVAL

Eugène MARCHAND

Sylvain LAGACHE

EXCUSÉS :

Sébastien DETOURNE donne pouvoir à Catherine BENEDINI POLLEUX, Odile DOMART donne pouvoir à Guillaume SELLIER, Jean-Marc GOURGUECHON donne pouvoir à Danièle DUFRENOY, Philippe MERCHER donne pouvoir à Ludivine POIRET, Pascale CAVILLON donne pouvoir à Agnès DUVAL

Madame le Maire nomme Guillaume SELLIER secrétaire de séance.

1°) Avenant construction restaurant scolaire

A l'unanimité, l'assemblée autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot n°13 – VRD attribué à l'entreprise COLAS.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux de pose de clôtures.

Caractéristiques :

• Montant TTC initial	:	125 210,52 €
• Avenant n° 1	:	39 202,61 €
• Avenant n° 2	:	5 011,44 €
Nouveau montant TTC	:	169 424,57 €

% d'écart introduit par l'avenant : 3,04 %

2°) Vente parcelle SCI « Les Prairies »

La SCI DES PRAIRIES actuellement propriétaire d'un cabinet de kinésithérapeutes au 1 rue Daniel Tabary à AILLY SUR SOMME souhaite étendre ses activités et agrandir les bâtiments existants. Un permis de construire a été déposé le 04/05/2020 et enregistré sous le numéro 080 000 20P0002.

Afin de rendre le projet réalisable, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

accepte la cession au profit de la SCI DES PRAIRIES d'une parcelle de terrain (cadastrée ZE n° 219 après division parcellaire) d'une surface d'environ 181 m² à prendre dans la parcelle de plus grande importance cadastrée section ZE n° 149 est le prix de vente converti en une obligation d'aménagement d'espace vert et de parking par l'acheteur.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout accord à ce sujet, toute servitude relative à cet acte et à procéder au déclassement de ladite parcelle le cas échéant.

3°) Tarifs cantine scolaire

Par délibération en date du 19 juin 2015 les tarifs de la cantine scolaire ont été établis comme suit :

Enfant de la commune	:	3,10 € le repas
Enfant extérieur à la commune	:	4,30€ le repas
Enseignant	:	4,77 € le repas

Une augmentation de 0,50 € applicable sur l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 est votée, à l'unanimité, compte tenu des nouveaux aménagements apportés dans le domaine de la restauration scolaire :

construction de nouveaux locaux, acquisition d'un logiciel de gestion et d'un nouveau service à destination des familles (portail familles), cuisine traditionnelle élaborée en collaboration avec un ESAT

4°) Désignation d'un membre à l'association foncières intercommunale d'aménagement foncier et forestier de Briquemesnil-Floxicourt

L'association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier du groupe Briquemesnil-Floxicourt a été instituée par arrêté préfectoral.

Conformément à l'article R 133-3 du code rural et de la pêche maritime, l'association foncière intercommunale d'aménagement foncier, agricole et forestier du groupe Briquemesnil-Floxicourt est administrée par un bureau composé comme suit :

a) le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, des communes de Bovelles, Briquemesnil-Floxicourt, Cavillon, Ferrières, Fluy, Fourdrinoy, Le Mesge, Oissy, Pissy, Saisseval, Seux avec extensions sur les communes d'Ailly-sur-Somme, Bougainville, Clairy-Saulchoix, Guignemecourt, Molliens-Dreuil, Picquigny, Revelles, Riencourt, Saiveuse et Soues ;

b) deux propriétaires par commune, désignés pour six ans, pour moitié par le Conseil Municipal de chaque commune et pour moitié par la Chambre d'Agriculture parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier pour les communes de Bovelles, Briquemesnil-Floxicourt, Cavillon, Ferrières, Fluy, Fourdrinoy, Le Mesge, Oissy, Pissy, Saisseval, Seux avec extensions sur les communes d'Ailly-sur-Somme, Bougainville, Clairly-Saulchoix, Guignemicourt, Molliens-Dreuil, Picquigny, Revelles, Riencourt, Saveuse et Soues, après avis du "centre national de la propriété forestière".

c) un conseiller départemental

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne :
Mme CRUBLET Marie-Pierre, résidant 79 rue Georges Beauvais à AMIENS Propriétaire des parcelles ZA n°65 et 66 en qualité de propriétaire possédant des propriétés dans le périmètre d'aménagement foncier.

5°) Versement des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) 2020

L'assemblée décide, par 13 voix pour et 10 abstentions, l'octroi d'IHTS pour l'année 2019 aux mêmes conditions que les années précédentes.

6°) Question orale

Néant

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

PRÉSENTS

Catherine BENEDINI POLLEUX
Sébastien DETOURNE
Ludivine POIRET
Patrick LEFINT
Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR
Laurent PINCHON

Sylvette CHEVALIER
Guillaume SELLIER
Christelle HIAUX
Michel DEWANNAIN
Christophe BAYER
Béatrice DUMONT
Sylvain LAGACHE

Delphine PELTOT
Philippe MERCHER
Françoise LEFEBVRE
Agnès DUVAL
Odile DOMART
Eugène MARCHAND
Pascale CAVILLON

EXCUSÉS :

Danièle DUFRENOY donne pouvoir à Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR, Antonio LEITAO donne pouvoir à Christelle HIAUX, Jean-Marc GOURGUECHON donne pouvoir à Philippe MERCHER.

Madame le Maire nomme Guillaume SELLIER secrétaire de séance.

1°) Revalorisation de la redevance communale d'assainissement

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant de la redevance assainissement à 1,20 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal, qu'ils soient ou non raccordés.

2°) Plan de financement couverture boulodrome

Un projet de couverture du boulodrome est présenté à l'assemblée pour un coût total de 65 000 €.

Par 21 voix POUR et 2 abstentions (Patrick LEFINT et Pascale CAVILLON), Madame le Maire est autorisée à effectuer les demandes de subventions afférentes à ce dossier.

3°) Décision modificative n° 1 : commune

Aucune décision modificative n'est nécessaire à la clôture de l'exercice 2020.

4°) Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement début de l'exercice 2021

A l'unanimité, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Madame le Maire est autorisée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE	BP 2019	25 %
20 : immobilisations incorporelles	110 000	27 500
21 : immobilisations corporelles	155 030	38 757
23 : immobilisations en cours	900 000	225 000
204 : subventions d'équipement versées	182 555	45 638
TOTAL	1 347 585	336 895

5°) Financement de l'achat d'un tracteur

Adoption à l'unanimité du projet d'acquisition d'un nouveau tracteur pour les services techniques de la commune. Le modèle choisi est un tracteur KUBOTA (modèle L1361 HDW L1361) pour un montant de 23 500,00 € HT.

FINANCEMENT et CONDITIONS FINANCIERES :

Durée irrévocable	:	63 mois
Montant du crédit	:	23 500,00 €
5 échéances annuelles	:	4 947,58 €
Taux de crédit	:	1,588%
TGE annuel : 1,735 %		
Terme	:	échu
Périodicité du contrat	:	irrégulière
Garantie	:	gage
Modalité de paiement	:	virement à 45 jours
Frais montage dossier	:	100,00 € HT

6°) Versement d'un acompte au SIVU

Un acompte de 25 % sur la cotisation annuelle due au SIVU de Picquigny est accordée à l'unanimité. Le montant de l'acompte correspond à 25 % des cotisations ordinaires et extraordinaires de l'année 2020 :

COMPTES	MONTANT 2020	Acompte 25 %
6554	56 421,11	14 105,28
20415	18 702,05	4 675,51
TOTAL		18 780,79

7°) Adhésion à la charte de fonctionnement du réseau de lecture Nièvre et Somme

La Communauté de Communes Nièvre & Somme, issue de la fusion entre les Communauté de Commune du Val de Nièvre & Environs et Ouest Amiens, souhaite préserver une offre de lecture publique de qualité, accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire au travers d'un vaste catalogue d'ouvrages sous de nombreuses formes à disposition, ainsi que de nombreux projets d'échanges, de rencontres et de découvertes avec des professionnels de la lecture (auteurs, illustrateurs...).

Pour cela, la CCNS a mené un travail de mise en réseau de l'ensemble des équipements et des personnels professionnels et bénévoles qui composent le territoire pour aboutir sur un nouveau RÉSEAU LECTURE.

Cette nouvelle organisation des équipements et professionnels de la lecture favorisera la concertation, la mise en commun de moyens et compétences et se développera sur l'ensemble de l'intercommunalité.

En unissant l'ensemble des communes qui composent le territoire autour d'une offre de lecture commune, de qualité et accessible à l'ensemble des populations, la politique culturelle menée par la CCNS conforte sa position de projet structurant pour la collectivité et remplit pleinement son rôle de moteur de la mutation du territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

8°) Changement de siège social du Syndicat Intercommunal de transport scolaire

En séance du 17 septembre 2020, le comité du Syndicat Intercommunal de Transports scolaires d'Ailly-sur-Somme a approuvé l'arrêté préfectoral portant sur la transformation du SISCO en syndicat mixte fermé.

Les communes membres doivent désormais délibérer sur l'établissement du siège social qui sera, sur proposition dudit Syndicat, modifié et fixé à :

Mairie de Saint-Sauveur, Place Maurice Blondel 80470 Saint-Sauveur.

A l'unanimité, l'assemblée accepte cette modification.

9°) Adhésion à la FDE de la commune de Longueau

La ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau, à l'unanimité.

10°) Travaux éclairage public rue la Barre

Approbation à l'unanimité du projet de pose de deux points lumineux rue la Barre (Eglise).

Montant pris en charge par la fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre 982,00 €

Contribution de la commune 1 670,00 €

TOTAL TTC 2 652,00 €

11°) Cession de terrain à la Brasserie de la Gare

Monsieur Bruno TIECHE, propriétaire de la « Brasserie de la Gare » souhaite étendre son activité et agrandir sa terrasse extérieure.

Afin de rendre le projet réalisable, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

accepte la cession au profit de Monsieur THIECHE d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AE n° 299 au prix de 200 €,

autorise Madame le Maire à mandater un géomètre pour procéder à la division

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce sujet et à effectuer la procédure de déclassement du domaine public de ladite parcelle.

12°) Avenant PEP

A l'unanimité, l'assemblée autorise Madame le Maire à signer un avenant avec les PEP permettant de clôturer l'année scolaire.

13°) Questions orales

Néant

INFORMATIONS MUNICIPALES

INSCRIPTIONS ÉCOLE :

Votre enfant est né en 2018, vous pouvez désormais l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2021. Pour cela il vous suffit de vous présenter en mairie avec votre livret de famille. Un formulaire sera également à compléter. La mairie vous délivrera ensuite une attestation d'inscription.

L'inscription définitive se fera auprès de Madame Beauvisage, Directrice de l'école maternelle « La Rotonde ».



ÉLECTIONS :



Les élections Régionales et Départementales 2021 seront couplées les 13 et 20 juin prochains.

Ces deux scrutins ont été reportés de plusieurs mois en raison de la pandémie de la Covid 19.

Ces élections se tiendront comme à l'habitude à la salle des fêtes d'Ailly-sur-Somme.

Demande d'inscription sur les listes électorales (Service en ligne)

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales. L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

COLLECTE DES DECHETS :



Colonnes papier :

Une réorganisation des colonnes papier est en cours avec les services de Trinoval.

Des colonnes vont être déplacées, d'autres seront ajoutées.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter certaines règles à savoir :

- plier les cartons et boîtes avant de les mettre dans les bennes (gain de place) et **NE PAS** les déposer à la hâte autour des colonnes ;

- **NE PAS** déposer les cartons/emballages sur le trottoir lorsque les colonnes sont pleines.

Bacs jaunes : collectés **le lundi des semaines IMPAIRES.**

Déchetterie de la Chaussée-Tirancourt Route de Vignacourt

Hiver 01/11 - 31/03 :

Lundi, Mercredi, Vendredi, samedi :
ouverte de 9h-12h/14h-17h

Été 01/04 - 30/10 :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, samedi :
ouverte de 9h-12h/14h-19h

Déchets acceptés par la déchetterie :

Huiles usées, déchets de peintures, vernis, encres et colles, encombrants ménagers, divers déchets de bois, mobilier hors d'usage, déchets verts, solvants usés, déchets de produits agro-chimiques, déchets de métaux ferreux, équipements électriques et électroniques hors d'usage, batteries usagées, toner d'impression et cartouche d'encre, déchets de construction et de démolition, déchets acides, petits déchets chimiques en mélange, papiers et cartons en mélange à trier, piles électriques usagées, tubes fluorescents, corps gras.



VOIRIE

JARDINAGE :



Benne déchets verts :

Celle-ci sera en place aux ateliers municipaux du

15 avril au 15 novembre 2021

* le mercredi de 13h30 à 17h00

* le samedi de 11h00 à 13h00.

Elle est réservée aux habitants d'Ailly. Merci de prévoir une pièce d'identité ainsi qu'une attestation de domicile lors de votre venue.

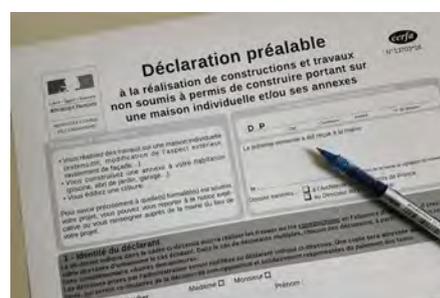
DECLARATION DE TRAVAUX :

Le ministère de la Transition écologique a mis en place un nouveau dispositif donnant la possibilité de constituer sur internet un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme. Celui-ci s'adresse à la fois aux particuliers et aux professionnels.

Après une phase expérimentale qui a permis de recueillir les avis des utilisateurs, le ministère de la Transition écologique et le service-public.fr viennent de mettre en ligne la version définitive de l'Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU).

Ce service permet aux usagers d'être guidés au plus près dans leurs besoins, de constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires attendues, afin de compléter le formulaire CERFA directement.

Une fois finalisé, l'utilisateur n'a plus qu'à récupérer son dossier complet pour le déposer en mairie.



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Les Emplois Verts de la Communauté de Communes ont procédé à l'élagage de tous les arbres de la place André Dupuis en février y compris l'abattage d'un arbre près d'une habitation à cause des branches et des racines qui devenaient invasives.



VEOLIA :

Parce qu'ils provoquent des obstructions de canalisations et que cela nécessite l'intervention des agents de VEOLIA veuillez ne pas jeter de déchets dans les avaloirs situés sur les trottoirs et dans les caniveaux, sur la voie publique.

Merci de votre compréhension.



Les branches ont été transformées en copeaux qui ont été dispersés dans certains massifs comme présenté sur cette photo.

Le nettoyage d'une partie du parc de la salle polyvalente et de l'arrière de la crèche a été réalisé récemment par nos agents. Ce mois-ci des travaux d'entretien et d'élagage ont été réalisés sur le talus face au cimetière.



Nous avons également nettoyé et élagué l'espace au niveau des bâtiments SIP sur le côté du cabinet vétérinaire. Des lauriers haies seront repiqués sur le bâchage que nous avons réalisé afin d'éviter la repousse des mauvaises herbes.

STADE DE FOOTBALL :

Une entreprise a remplacé les toitures des vestiaires et de la buvette du stade de football car celles-ci étaient en tôles fibro-amiantées et en mauvais état.



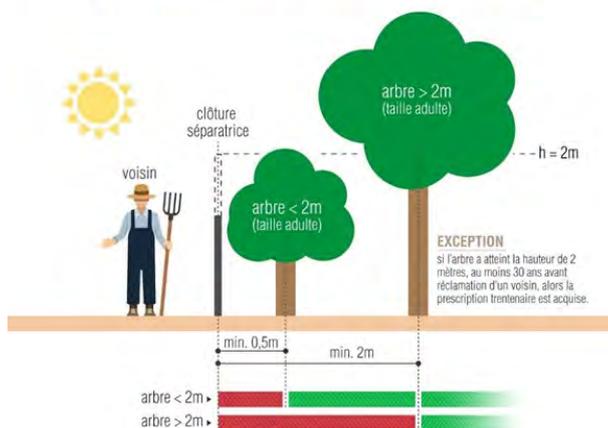
ACHAT DE VEHICULES :

Par décision du Conseil municipal, deux véhicules utilitaires vont être commandés afin de remplacer ceux qui ont actuellement 18 ans et qui présentent des problèmes de mécanique évidents.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

ENTRETIEN DE JARDIN 9 RÈGLES INCONTOURNABLES ENTRE VOISINS

1 HAUTEUR ET DISTANCE LÉGALE DES PLANTATIONS



3 EN CAS DE LITIGE AVEC UN VOISIN



1 Trouver un accord à l'amiable avec votre voisin.



2 Consulter la mairie de votre commune.



3 Faire appel à un conciliateur ou à un médiateur.



4 Dernier recours: action en justice (longue et coûteuse)

2 ENTRETIEN DE JARDIN: OBLIGATIONS ET RÉGLEMENTATIONS

1 Dépassement des végétaux chez le voisin

Les branches dépassent chez le voisin doivent être élaguées au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de tailler lui-même les branches.

Les simples racines, ronces ou brindilles dépassant sur votre terrain peuvent être coupées sans autorisation de la part du voisin.

Les fruits accrochés à des branches dépassant chez le voisin ne peuvent pas être cueillis. Il faut attendre que les fruits soient tombés dans le jardin pour les récupérer.

Horaires suivants :

4 Taille de haie moyenne

La responsabilité de la taille d'une haie moyenne incombe aux 2 voisins.

Les voisins doivent se mettre d'accord sur la taille et sur les éventuels frais liés à la taille.

6 Evacuation des déchets verts

Il est interdit de brûler les déchets verts (gazon tondu, haie taillée, feuilles mortes, branches...) dans son jardin. Il est recommandé de déposer ses déchets en déchetterie ou d'en faire du compost.

8 Obligation en lotissement et résidence

Le règlement de copropriété impose des conditions particulières, comme par exemple : la taille des haies, l'obligation de fleurir les abords de la propriété, et de ramasser les feuilles mortes, de débroussailler.

9 Horaires pour tondre sa pelouse

Les horaires sont réglementés par la mairie ou par un arrêté municipal ou préfectoral. En règle générale, la tonte de pelouse est tolérée aux horaires suivants :

- En semaine : 08h00 à 20h00
- Le samedi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

2 Arbres et arbustes situés sur le trottoir

Les arbres et haies ne doivent pas constituer un danger pour la circulation routière ni empêcher de marcher sur le trottoir.

3 Débroussaillage obligatoire

En zone urbaine, sur l'intégralité du terrain.

A moins de 200 mètres de terrain en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements.

Autour d'une construction (rayon de 50 mètres) et autour des chemins d'accès (rayon de 10 mètres).

5 Abattage arbre

En règle générale, nul besoin de faire

de démarches spécifiques. Si l'arbre est mort, cassé, renversé ou encore dangereux, aucune autre déclaration n'est à soumettre à la mairie.

Nous recommandons tout de même de contacter les services d'urbanisme afin de vérifier les procédures spécifiques à chaque parcelle.

7 Dénéigement des trottoirs

Chaque habitant a l'obligation de déneiger devant chez lui.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

La rénovation de l'éclairage public se poursuit sous la maîtrise d'ouvrage de la FDE 80. En 2020, le conseil municipal a voté le remplacement des lanternes les plus vétustes (lanternes boules et lampes BF : Ballons Fluorescents) pour un montant total de 275 349 €. La commune a bénéficié d'une aide de la part de la FDE 80 sur l'ensemble des projets de 144 967€ soit un coût restant pour la commune de 130 382€.

Les résidences du Parc des Prairies, Jean Audegond, les rues Joliot Curie, Pasteur, Jean Moulin, du 11 Novembre, du 8 mai 1945 et Neuve ont été remises aux normes et bénéficient de nouveaux points lumineux de type LED. Le déploiement de cette technologie permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables pour notre commune et le remplacement des « boules » permet de diminuer la pollution lumineuse en concentrant la lumière produite vers le sol.

De nouveaux secteurs sont d'ores et déjà envisagés pour cette année.



AMÉNAGEMENT SÉCURISÉ :



Un aménagement sécurisé dans un environnement apaisé...

C'est l'idée de cette réflexion que nous sommes en train de mener avec l'équipe municipale faisant suite au regroupement pédagogique, à la mise en service de notre restaurant scolaire et aux activités périscolaires.

Il nous semble indispensable de repenser la circulation à l'intérieur de ce site éducatif, sportif et culturel. Le projet est de retravailler le parking actuel afin de matérialiser des places supplémentaires de stationnement en extension de celui existant et de repenser le sens de circulation permettant de se déplacer plus sereinement dans cet espace dédié principalement aux enfants et leurs familles.

Les piétons doivent être prioritaires et les automobilistes plus respectueux dans leurs déplacements.

Nous profiterons de ces aménagements pour engager des travaux d'effacement de réseaux sur toute cette

portion de la rue Bouté et de réfection des trottoirs endommagés par les travaux et les intempéries. Ceux-ci seront effectués par la FDE (Fédération Départementale d'Énergie) avec laquelle nous menons tous nos travaux d'éclairage public. Nous travaillerons aussi le volet paysager afin d'optimiser le cadre de vie de ce site.

Le dernier axe consistera à la poursuite de l'aménagement de la vallée jouxtant le gymnase sur laquelle nous avons installé un parcours santé. Pour l'anecdote, un élève de 15 ans du collège d'Ailly sur Somme nous a fait l'honneur d'être l'un des 64 lauréats retenus dans le cadre du projet « budget participatif » du département et dans ce contexte, il nous propose de mettre en place un Pumptrack qui est un skate-park multi activités et multi-âges permettant de déambuler en skate, à vélo, en trottinette, en rollers sur des pistes à bosses, en toute sécurité et de manière ludique, pour un coût d'environ 100.000 euros. Nous sommes en relation avec les entreprises pour le moment afin de trouver le bon compromis sachant que le département participe à hauteur de 50.000 euros sur ce projet et la communauté de communes 15.000 euros le reste à charge communal avoisinera les 35.000 euros, c'est une belle opportunité financière pour notre commune ! Je profite de ces quelques lignes sur le budget participatif pour mettre en avant aussi un autre jeune lycéen de la commune qui lui aussi a été sélectionné pour son projet culturel puisqu'il s'agit de faire découvrir aux samariens notre joli patrimoine. Bravo à tous les deux !

Pour terminer, face à la bibliothèque, nous envisageons de réaliser un espace de jeux clos dédié aux enfants de 2 à 10 ans desservi par quelques bancs. Ce sera la première aire de jeux sur notre commune, elle est très attendue !

Cette réalisation est prévue pour 2022, ainsi la commune pourra bénéficier d'une aide de l'État la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).



CULTURE

RESEAU LECTURE NIEVRE ET SOMME :



Le nouveau catalogue du Réseau Lecture Nièvre et Somme est arrivé ! Issu de la fusion des catalogues du réseau des Médiathèques du Val de Nièvre et du réseau de l'Ouest Amiénois, il vous donne dorénavant accès à une offre documentaire de plus de 150 000 documents (Livres, magazines, DVD)

Pour accéder et consulter le site Internet, ainsi que pour vous connecter à votre compte, il vous faudra maintenant aller sur :

<https://www.reseaulecture-nievresomme.fr/>

SERVICE INTERCOMMUNAL D'ARCHIVES :

Le Service Intercommunal d'Archives de la Communauté Nièvre et Somme publie chaque mois un document inédit, numérisé et commenté.

Exemple de document publié : L'instituteur et résistant, Aimé Merchez, un patriote républicain (1945).

Vous pouvez le consulter à cette adresse :

<http://www.nievresomme.fr/pages/archives/le-document-du-mois.html>

Tous les documents du mois de l'année 2020 restent en ligne.

L'occasion de (re)découvrir les numéros que vous avez manqués.



ECOLE DE MUSIQUE :



En février dernier l'école municipale de musique a intégré les locaux de l'ancienne école maternelle rue Jules Ferry.

Le déménagement a été effectué par les employés municipaux sauf le piano qui a été pris en charge par l'entreprise Matthieu DUCLERCQ à Abbeville.

INFORMATIONS DIVERSES ET AGENDA 2021

NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE :

A cause de la Covid, le nouveau restaurant scolaire n'a pas pu bénéficier d'une inauguration officielle.

Pour remédier à cela, durant son stage de 3ème, Thomas MAILLARD, élève au Collège du Val de Somme a réalisé une vidéo de présentation des locaux.

Pour visionner la vidéo, rendez-vous dans la rubrique actualités de notre site internet.



AGENDA 2021 :

En raison des mesures sanitaires actuelles, nous ne sommes pas en mesure de définir un agenda des festivités de l'année 2021.

Nous organiserons des festivités dès que nous y serons autorisés.

RETOUR EN IMAGES

DISTRIBUTION DES JOUETS DE NOEL :

La distribution des jouets de l'Amicale Vivre Ensemble a eu lieu le samedi 5 décembre à la Salle Polyvalente.

Les enfants sont venus plus nombreux que l'année précédente et sont repartis très contents ! Cette distribution a pu être maintenue grâce à la mobilisation des membres de l'Amicale et de la municipalité. En effet, un circuit a été établi dans la salle : une entrée et une sortie afin d'éviter tout croisement, du gel hydroalcoolique a été donné à l'entrée et le nombre de personnes à l'intérieur de la salle était limité.

Nous vous donnons rendez-vous en décembre prochain pour le passage du Père Noël.



DÉCORATIONS DE NOEL :



Cette année, la municipalité a décidé de louer des décorations de Noël en LED, plus économiques et surtout plus récentes ! Certes il n'y en avait pas beaucoup mais c'était une première ! Vous retrouverez une sélection de ces illuminations dans cet article. Vous l'aurez certainement remarqué, un projecteur d'images a été installé au pied de l'église. Celui-ci a été acheté et pourra être installé régulièrement pour différentes occasions.

Nous espérons que vous avez apprécié ces nouveautés et vous donnons rendez-vous en fin d'année pour découvrir de nouvelles décorations !

La municipalité n'a pas été la seule à décorer les rues pour Noël. De nombreux habitants ont paré leur façades et jardins de très belles décorations !

Il y a bien longtemps que nous n'en n'avions pas vu autant et ça fait plaisir ! Il faut dire que ces derniers mois ont été difficiles à vivre et que la féerie de Noël, ses lumières ont réchauffé nos cœurs !



LA CLOCHE A SONNÉ :

Nous tenons à tous vous remercier pour votre investissement et plus particulièrement La Cloche ! Certains d'entre vous ne connaissent peut-être pas encore La Cloche mais vous allez en savoir plus sur elle en lisant ces quelques lignes ! Ce groupe d'habitants des rues Victor Hugo, Gambetta... a vu le jour en mars dernier. Son but : répondre au son de la Cloche entre 20h00 et 20h10 sur la période de mars à juin 2020 en faisant le maximum de bruit ! Casseroles, cuillères, cloches, musique... impossible de ne pas entendre l'hommage au personnel soignant ! Cette initiative a permis le rapprochement naturel des habitants du quartier au point d'organiser un apéritif dinatoire en plein air en septembre dernier. Fort de cette solidarité, le groupe a décidé d'inviter le Père Noël dans les rues du quartier les 15 et 19 décembre pour montrer aux enfants que cette crise sanitaire n'enlèverait pas la magie de Noël ! Le Père Noël et ses lutins ont déambulé dans les rues comme vous le verrez sur cette image ! Madame le Maire et une de ses adjointes étaient également de la partie !

La Cloche donne rendez-vous à ses habitants pour d'autres aventures en 2021 et espère que de nouvelles personnes auront envie de la rejoindre !



COLIS DES AÎNÉS :

Les élus ont distribué les colis de fin d'année aux 770 aînés de la commune.

Ce sont des colis majoritairement composés de produits des Hauts de France.

Vous trouverez ici un exemple de colis pour 1 personne :



COMMERCANTS / ARTISANS



MAYA MODE :

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle boutique de prêt à porter « Maya Mode » installée rue Jean Jaurès.

Amélie MAUPIN vous conseillera sur vos choix vestimentaires du 34 au 52.

Elle vous proposera également un choix de bijoux, sacs à main, chapeaux et chaussures.

☎ 06.95.70.80.66.

Horaires :

Ouvert du mardi au samedi de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

INSTALLATION D'UNE RUCHE :

Dans le cadre du développement durable, et plus particulièrement sur les axes de la sensibilisation à l'environnement et du maintien de la biodiversité locale, notre commune permet à un apiculteur habitant Breilly, d'exploiter environ 15 ruches peuplées sur un terrain communal jouxtant l'étang.

Une signalétique « Attention abeilles » sera affichée près du rucher. Une clôture naturelle, en bois, sera également installée par l'apiculteur. Le miel devrait ensuite être vendu sur notre marché du samedi matin.



HABITAT CONFORT & DESIGN :



DEVIS
GRATUIT

Notre métier. Votre confort.

. Entretien et Maintenance de poêle à granulés et à bois toutes marques.

. Ramonage tout type de conduit de fumée.

. Vente et installation, mise en conformité.

. Rénovation et Aménagement .

. Nettoyage et Démoussage de toiture et gouttière.

. Intervention dans tout le département de la somme (80)

SERVICE
QUALITÉ
EFFICACITÉ
FIABILITÉ

à petit Prix €

Agence: d'Ailly sur somme 80 470

06 45 37 98 75

habitat.confort.et.design@gmail.com

(Avec certificat pour vos assurances)



STOVEItaly

f HABITATconfort&design



N°siret: 804 688 380 00026



IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

PORTRAIT



Bienvenue chez moi. Chez moi ? C'est le cabinet vétérinaire du Bois d'Ailly 4 rue Pierre Brossolette. Je me présente : je m'appelle Titoine, je suis né l'été 2020 – j'ignore la date exacte. Je suis un chat.

Voici donc ma maison, vaste, bien éclairée, sobrement aménagée, soigneusement équipée. J'y mène une vie de chat, c'est-à-dire que je dors, je mange, je joue, je traîne un peu partout.

Je vous présente les autres habitants de mon royaume. A l'accueil Elodie, Anne, Julie. Les vétérinaires s'appellent Joël Grosos, Apolline Lamory et Marion Capron. Quand je suis arrivé ici, j'étais entre la vie et la mort, maigre, mouillé, les yeux purulents. Toute l'équipe a bien pris soin de moi et m'a sauvé et voyez le résultat : je suis un matou costaud, aux longs poils roux tachetés de blanc.

Evidemment ici j'ai de quoi m'occuper. Les clients vont et viennent, me caressent, me prennent en photo, jouent avec moi – voyez ma réserve de jeux. Je n'ai peur d'aucun autre chat (je dors volontiers dans leur panier), d'aucun chien (éventuellement pendant qu'on les soigne, je mange le contenu de leur gamelle). La

lueur bleue des imprimantes m'attire et je m'allonge volontiers dessus. Je suis très joueur, y compris avec ce qui traîne sur les paillasse. Et la nuit vient. Le calme règne. Je suis le propriétaire des lieux. Mais vous ne saurez pas de quoi je rêve.

Il est vrai que depuis le 1^{er} juin 2020, date d'ouverture du cabinet, l'activité est grande. Avant il était installé à Belloy-sur-Somme. Ici il garde une clientèle mixte, celle des animaux de compagnie, des chevaux et des animaux de rente. Au vu de l'activité grandissante, un nouveau vétérinaire serait le/la bienvenu(e) mais aucun(e) ne se présente pour l'instant.

En fait, on assiste à la même désertification que dans le secteur de la médecine générale. Les étudiants se dirigent volontiers vers la recherche, les labos, l'administration vétérinaire. Qu'est-ce qui les éloigne des cabinets ruraux ou périurbains ? Sans doute les contraintes du travail au quotidien, les aléas des soins en campagne, les exigences des clients en alerte 24 heures sur 24. Imaginez : pendant que je suis là, les coussinets bien secs, le poil propre et luisant, mes vétérinaires préférés cherchent une ferme introuvable, s'inquiètent d'une césarienne imminente ou tentent de calmer un cheval nerveux...

Avant de partir, je vous autorise à me prendre en photo. Là sur le comptoir où j'attends le client avec la majesté d'un sphynx... Là-haut sur l'étagère qui sépare les coins d'attente chats et chiens, vous pourrez admirer ma souplesse proverbiale

Miaou... miaou...



Texte de Jeannine Verdier - Photos de Claude Verdier

***Nous remercions Jeannine et Claude VERDIER
pour la réalisation de ce joli portrait***





PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants



Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre Commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de **Ailly-sur-Somme** sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**.

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.